



Procès-verbal  
de la Séance

**du Conseil Municipal  
du 16 juin 2016**



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 JUIN 2016**

**PROCES-VERBAL**

L'An deux mil seize, le seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le dix juin deux mil seize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS Maire.

**PRESENTS :**

M. Vincent CAPO-CANELLAS, ***Maire***  
M. Albert CONTY, Mme Catherine RIOU, M. Jacques GODARD, M. Gérald DURAND,  
***Adjoint au Maire.***  
M. Denis DESRUMAUX, M. Jean-Jacques JENNÉ, M. Philippe ROBERT, M. Thierry SCHEINERT, M. Yannick HOPPE, M. Jean-Baptiste BORSALI, Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Sabine MORCRETTE, Mme Maryse LOPEZ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, Mme Catherine DURR, M. Malik ABID, M. Thomas RAHAL, Mme Valérie MÉRY, M. Benoît PENINGUE, M. Sébastien FOY, Mme Agnès BEREZECKI, M. Jean-Jacques ABECASSIS, ***Conseillers Municipaux.***

**POUVOIRS :**

Mme Marie-Thérèse GITENAY Adjointe au Maire à M. Yannick HOPPE Conseiller Municipal, Mme Shama NILAVANNANE Adjointe au Maire à M. Jacques GODARD Adjoint au Maire, M. Gérard DILIEN Adjoint au Maire à M. Vincent CAPO-CANELLAS Maire, Mme Martine ROUÉ Adjointe au Maire à Mme Catherine RIOU Adjointe au Maire, M. Jean-Michel LAFIN Adjoint au Maire à M. Philippe ROBERT Conseiller Municipal, Mme Maryline MARCHOIS Conseillère Municipale à Mme Gisèle BAHUON Conseillère Municipale, Mme Dounia ELKARTI Conseillère Municipale à Mme Catherine DURR Conseillère Municipale, M. Sarady VENUGOPAL Conseiller Municipal à M. Jean-Jacques ABECASSIS Conseiller Municipal.

**ABSENT EXCUSE :**

M. Frédy MAHON Conseiller Municipal.

**Secrétaire de séance : Monsieur GODARD, Adjoint au Maire**

## SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du 26 mai 2016.....	4
Délibération n°1 : Approbation de la convention tripartite avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et le collège Didier Daurat portant sur la mise à disposition de la salle d'EPS du collège Didier Daurat au profit des associations sportives de la ville du Bourget - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention au nom et pour le compte de la Ville du Bourget. ....	5
Délibération n°2 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention au titre de l'appel à projets de mise en œuvre du « Bouclier de sécurité » - soutien à l'équipement en Vidéoprotection .....	5
Délibération n°3 : Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville du Bourget - Débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme	6

*(La séance est ouverte, sous la présidence de M. CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 20 h 30).*

**M. le MAIRE.**- Je déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

*Il est procédé à l'appel nominal.*

Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Nous devons désigner un Secrétaire de séance. M. GODARD est candidat.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

M. GODARD est désigné comme secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir nos travaux, je souhaite que nous marquions ensemble un moment de recueillement à la mémoire de toutes les victimes qui, malheureusement, se succèdent cette semaine dans ce contexte de tragédie mondiale, puisqu'on voit bien que Daesh continue à frapper.

Il a frappé à Orlando et on peut sans doute attribuer à Daesh -en tout cas, la revendication paraît claire- l'odieux attentat qui a frappé un commandant de police, Jean-Baptiste SALVAING, et son épouse Jessica SCHNEIDER, elle-même également fonctionnaire travaillant dans les services de police.

Et il nous faut malheureusement depuis quelques heures associer à ces pensées la députée britannique qui a été lâchement assassinée. Sans avoir forcément tous les éléments, on peut penser qu'elle a été assassinée pour ses convictions et pour le rôle public qui était le sien.

Je ne sais pas s'il faut faire de lien entre tous ces éléments mais il est normal que nous marquions notre solidarité avec les familles des victimes et que nous appelions ensemble au respect des valeurs qui sont celles de la liberté, du refus de toute forme de terrorisme, et s'agissant aussi d'Orlando, du droit pour chacun d'avoir son orientation y compris sexuelle. On ne doit pas stigmatiser tel ou tel groupe pour ces raisons-là.

Nous avons aussi eu l'occasion de dire à différents moments aux policiers et à tous ceux qui contribuent, dans les services de l'Etat, à faire fonctionner le pays, que nous étions solidaires dans ces moments particulièrement difficiles.

Nous allons ensemble nous lever et marquer un moment de recueillement.

*(L'assemblée, debout, respecte une minute de silence.)*

Merci.

Nous allons, dans ce contexte difficile, reprendre l'ordre du jour de la séance.

### **Approbation du procès-verbal du 26 mai 2016**

**M. le MAIRE.**- Avez-vous des remarques particulières ? Je n'en vois pas.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Vous avez également reçu la liste des Décisions prises. Avez-vous des questions particulières ? Je n'en vois pas.

On passe au vote des délibérations en rappelant -vous l'avez compris- que ce Conseil municipal est essentiellement consacré au point n° 3 : l'élaboration du PLU.

J'aurai l'occasion de le dire tout à l'heure mais j'ai souhaité, avec les élus de la majorité, que le Conseil municipal puisse s'exprimer sur ce sujet avant que le Conseil de territoire ne soit appelé lui-même à le faire, puisque la loi NOTRE a cette conséquence particulière de faire que c'est le Conseil de territoire qui devient, de ce point de vue, l'instance délibérative.

On peut le déplorer mais c'est ainsi. Il m'a semblé utile que, avant le Conseil de territoire, nous ayons l'occasion de débattre ici même. L'ordre du jour, de ce fait, est plutôt réduit. Il est quand même substantiel par l'importance du sujet.

**Délibération n° 1 : Approbation de la convention tripartite avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et le collège Didier Daurat portant sur la mise à disposition de la salle d'EPS du collège Didier Daurat au profit des associations sportives de la ville du Bourget - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention au nom et pour le compte de la Ville du Bourget.**

**M. le MAIRE.**- Je vous la rapporte en quelques mots puisque Jean-Michel LAFIN ne pouvait pas être avec nous ce soir.

Nous avons participé à l'arrivée du collège avec la mise à disposition à l'euro symbolique du foncier. Nous avons également réalisé une voirie le long du collège, rue de l'Aéropostale, et nous contribuons, par la mise à disposition de différents équipements sportifs, aux activités sportives. Il était donc prévu que le Conseil départemental mette à notre disposition, en l'occurrence, au dernier niveau en direction des associations du Bourget, une salle de sports que vous avez pu visiter lors de l'inauguration du collège.

L'entrée extérieure de cette salle de sports se trouve derrière la piscine. Nous en avons parlé à l'occasion du vote de différentes demandes de subvention concernant la vidéoprotection, puisque je vous avais indiqué à ce moment-là que nous prenions en compte ce passage entre la piscine et le collège en direction de la salle de sports qui devait être mise à disposition.

La convention vous est jointe. C'est une convention-type que le Département nous propose.

Il vous est proposé de mettre à disposition cette salle en direction des activités suivantes : la danse, la gymnastique et le yoga. Il nous est demandé de faire figurer -pour la première année en tout cas- la convention. Elle sera après potentiellement renouvelable, en tout cas, on le souhaite, bien évidemment, et on pourra y revenir au fur et à mesure.

Je me félicite de ce travail en commun avec le Département, qui permettra à nos associations de disposer d'une salle de sports supplémentaire. Évidemment, nous sommes là en-dehors des créneaux d'usage du collège.

Y a-t-il des interventions là-dessus ? Je n'en vois pas.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

**Délibération n° 2 : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention au titre de l'appel à projets de mise en œuvre du « Bouclier de sécurité » - soutien à l'équipement en Vidéoprotection**

**M. le MAIRE.**- J'ai eu l'occasion d'y faire allusion à l'instant. On avait déjà délibéré sur ces demandes de subvention concernant trois nouvelles caméras de vidéoprotection.

Depuis la dernière Délibération, qui s'adressait au FIPD, nous avons constaté que la Région avait mis en place un nouveau dispositif dit « bouclier de sécurité » et que, à ce titre, nous pouvions également adresser une demande de subvention à la Région.

Le dispositif est le même, il n'y a pas de changement, ce sont les trois mêmes caméras que décrites précédemment et votées lors du précédent Conseil. On avait voté la première ligne, à savoir les 40 % en direction du FIPD et là, nous ajoutons une demande de 30 % en direction de la région Ile-de-France.

Il nous faut voter cette Délibération pour me permettre de solliciter cette subvention auprès du Conseil régional.

Je me félicite que la Région vienne sur ce genre de projet d'investissement parce que c'est important de soutenir les communes en matière de prévention et de vidéoprotection.

Avez-vous des remarques ?

**Mme MERY.**- Monsieur le Maire, lors du précédent Conseil municipal, nous avons fait part de notre opposition à l'installation de ces trois nouvelles caméras ; vous comprendrez donc sans problème que nous voterons également contre la demande de subvention.

**M. le MAIRE.**- Merci de cette précision. J'avais indiqué la dernière fois que l'une de ces caméras venait précisément pour permettre aux usagers de la salle de sports dudit collège d'accéder au collège dans de bonnes conditions de sécurité, puisque ce passage est un endroit quand même relativement confidentiel. C'est donc bien à ce titre-là que nous faisons ce type d'installation, tout comme une autre caméra qui sera rue Rigaud -malheureusement, il y a parfois un certain nombre d'incivilités- et enfin, au square Charles de Gaulle. Nous avons de très nombreuses demandes et, dans ce cadre, nous déployons ce dispositif qui a fait ses preuves.

*Il est procédé au vote - Résultat : 2 voix contre de Mme MERY et M. PENINGUE.*

**Délibération n° 3 : Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville du Bourget - Débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme**

**M. le MAIRE.**- Nous avons rappelé dans la note qui vous est jointe les différentes étapes qui ont déjà été franchies, à savoir que nous avons déjà délibéré sur cette procédure lancée par la commune, qui peut maintenant être reprise par l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol.

Elle peut l'être parce que, si nous n'avions pas engagé la procédure, c'est Paris Terre d'Envol qui aurait été à l'initiative, mais nous avons fort heureusement pris les devants et demandé à Paris Terres d'Envol de reprendre la procédure où nous, commune, l'avions laissée. C'est donc bien le bureau d'études que nous avons désigné qui est amené à assister maintenant le Territoire, et je me félicite que le président de l'EPT, Bruno BEZCHIZZA, le vice-président, M. CAHENZLI, et l'ensemble des services travaillent avec nous dans de bonnes conditions, les meilleures qui puissent être puisqu'en fait, nous continuons à porter cette procédure en quasi-totalité, si ce n'est en totalité, l'EPT étant présent, mais laissant la ville conduire cette démarche de A à Z, ce qui est positif.

Après, il restera une étape formelle à franchir : le vote du Conseil de territoire. On peut discuter de la loi NOTRe, elle porte cette conséquence que la présentation que nous faisons ce soir n'a rien d'obligatoire. On peut le déplorer mais j'ai souhaité que nous ayons ce moment-là ensemble.

Nous avons souhaité vous présenter ce projet d'aménagement et de développement durable. Le PADD est un peu ce qui fait la différence entre les anciens POS et les PLU : il y a une démarche plus de projet, qui vise à travailler à partir d'orientations générales. Nous verrons par la suite la partie règlementaire, qui sera la partie un peu plus concrète et juridique mais, là, on en est la phase du PADD, qui traduit les orientations générales, la politique d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Ce PADD doit également traduire les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

A ce titre, puisqu'on évoque ou l'EPCI ou la commune, je vous précise qu'il y aura à l'avenir un PLUI, c'est-à-dire un PLU Intercommunal. Nous en sommes encore au stade où l'établissement public territorial peut approuver les PLU des communes qui les ont lancés mais à l'avenir, lorsqu'il y aura des révisions, on aboutira très vite à un PLUI, c'est-à-dire à l'échelle des 8 communes de l'établissement public territorial.

Ceci pour préciser que les sujets d'application de la loi NOTRe et de la métropole deviennent très concrets, c'est pourquoi il était important que nous ayons lancé ce PLU et que nous puissions l'approuver dans des délais relativement restreints.

Le PADD de la commune du Bourget s'oriente selon 4 grands axes :

1. Accroître la qualité de vie bourgetine
2. Accompagner l'offre grandissante de transports en commun
3. Développer de bonnes pratiques environnementales
4. Affirmer le Bourget comme pôle structurant du Nord-est parisien

Cette hiérarchie n'a rien d'innocent, puisque l'ensemble de la démarche est d'abord de placer au premier plan l'objectif de qualité de vie pour les Bourgétins et le dernier point est d'assurer aussi notre rôle et notre présence au nord-est parisien comme étant l'un des pôles, ces objectifs étant complémentaires car plus il y a de l'activité économique, plus il y a de l'investissement public, notamment de l'Etat, plus la qualité de vie peut se trouver améliorée, objectif premier.

Nous avons pris comme orientation centrale de préserver les entités pavillonnaires et de garder un développement paisible de notre territoire. On a eu l'occasion de faire une longue présentation hier en commission et vous avez remarqué que, dans le PADD, c'est précisé à différents endroits, notamment dans la cartographie, en-dehors du secteur sud autour de la future gare du Grand Paris Express et du secteur nord autour de la gare de la ligne 17, il n'y a pas de bouleversement à craindre si ce n'est la volonté d'améliorer et de préserver, mais il nous faut prendre en compte l'arrivée de ces deux gares. C'est le premier élément.

La gare au nord a un impact sur les entrées et sorties de l'aéroport et sur les abords du Parc des expositions et du Musée de l'air notamment.

La gare au sud, la plus importante, celle du Grand Paris Express, la ligne 16 du B et la Tangentielle, aura vocation à nous permettre d'améliorer l'entrée de la Bienvenue, de requalifier ces zones d'activités aujourd'hui sources de nuisances et très dégradées.

Nous avons aussi l'objectif de faire que les autres parties de l'activité dans le secteur de la Bienvenue puissent lutter pour que ce quartier retrouve notamment sa tranquillité.

Ce sont les deux opérations centrales, le nord étant plus particulièrement sur l'aéroport, en tout cas pas chez nous à ce stade.

Ce point est la partie centrale de ce PADD.

Ensuite, il y a l'objectif non seulement de renforcer la qualité urbaine et paysagère mais aussi de gommer les ruptures liées à la présence des grandes infrastructures. C'est un peu la caractéristique de notre commune entre l'A1, la grande ceinture, l'avenue de la Division Leclerc, mais aussi la ligne B et la Tangentielle. Tout ceci crée chez nous des ruptures et des effets de nuisance.

Il y a une volonté de requalifier les entrées de la ville, d'améliorer le patrimoine végétal et d'améliorer la qualité de l'habitat.

Au titre du second point, il faut tirer parti de l'arrivée des gares, qui doivent créer une meilleure capacité à se déplacer pour les Bourgétins et qui amélioreront l'attractivité de la ville, mais on doit aussi en profiter pour réfléchir à une accélération des modes doux, même si ceci doit se réaliser avec les gestionnaires de la voirie qui sont pour beaucoup extérieurs à la commune. Je rappelle que nous avons trois voies départementales et même quatre si l'on compte le RD32 qui passe devant cet hôtel de ville.

Les bonnes pratiques environnementales sont un objectif central : améliorer le nombre d'espaces verts et leur qualité. Nous travaillons aussi dans le cadre de ce que la préfecture nous a notifié comme « porté à connaissance » -c'est le terme consacré- dans lequel le Préfet nous a fixé un certain nombre d'objectifs, comme c'est la règle.

Nous devons aussi répondre aux objectifs du Schéma directeur de la région Ile-de-France, notamment sur le renforcement des continuités écologiques. C'est ce que nous faisons sur ce plan.

Nous avons également fixé l'objectif d'améliorer la performance environnementale du bâti et l'éco-construction de nouveaux quartiers, en tout cas de nouveaux bâtiments. Je parle des abords de la gare du Bourget.

Enfin, Le Bourget a un rôle de pôle structurant du nord-est. Il s'agit de tirer parti du rayonnement que nous pouvons avoir. On peut souhaiter qu'avec la gare Aéroport, d'ailleurs, il y ait moins de nuisances dans la commune puisqu'un certain nombre de déplacements vers le Parc des expositions pourra se faire par ce mode. Nous avons aussi, dans cet objectif, la connaissance de ce que nous demande l'Etat.

L'Etat nous demande la construction de 110 nouveaux logements par an en moyenne. J'ai eu l'occasion de préciser hier en commission que l'on avait de toute façon un volume naturel assez élevé de constructions de logements sans qu'il y ait de grosses opérations, mais simplement sur des parcelles petites/moyennes, il y a des effets de restructuration à prendre en compte.

Nous avons déjà eu des années avec des pics naturels à 150/160 logements créés, mais surtout, l'objectif de 110 que nous donne le Préfet est celui du Plan local de l'habitat intercommunal que nous avons négocié. Nous avons négocié avant que l'Etat ne fixe la TOL (territorialisation de l'offre de logement). Cette TOL nous aurait fixé l'objectif de 150 logements. Il y a donc des raisons techniques de penser que ce chiffre de 110 n'est pas si élevé.

Ensuite, il y a une raison claire de ne pas contester l'objectif que l'Etat nous assigne : s'il n'avait pas choisi ce chiffre de 110, négocié à l'époque, il aurait pu nous imposer d'ores et déjà le chiffre de 150 par an.

Je précise que ce sont des objectifs ; on verra la capacité de la commune à absorber ces créations mais c'est de la responsabilité de l'Etat que de nous donner ce chiffre. Nous le prenons tel qu'il est en pensant que c'aurait pu être presque 50 % au-dessus.

Enfin, nous rappelons que nous avons la volonté de respecter les objectifs de la loi SRU, soit plus de 25 % de logements sociaux. Nous sommes aujourd'hui à près de 27 % et devons respecter cet étiage que fixe la loi SRU.

Nous avons aussi indiqué ce que je vous ai rappelé tout à l'heure, c'est-à-dire que nous nous engageons dans une stratégie pour conduire à la mutation de certaines zones d'activités, notamment celle de la Bienvenue. C'est là un objectif important en soi.

Voilà pour les éléments centraux que l'on peut préciser. Je voulais rappeler en termes de procédure que, outre ce PADD, un volet réglementaire interviendra à partir de la rentrée, que l'on aura l'occasion de discuter ensemble et qui fixera des objectifs de constructibilité, des règles par secteur du Bourget.

Ce sera sans doute la partie la plus importante du travail dans lequel nous nous sommes engagés et nous procéderons de la même façon, c'est-à-dire que, avant que le Conseil de territoire ne soit appelé à délibérer, nous aurons l'occasion de délibérer ici même en Conseil municipal.

Nous réaliserons une exposition courant de l'été qui restera tout le mois de septembre au moins pour préciser ces objectifs et il y aura une réunion sur le sujet.

Souhaitez-vous intervenir ?

**M. FOY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sont toujours des exercices complexes.

Celui-ci permet à la Commune d'entamer de grands changements et c'est un exercice délicat, mais courageux pour le Maire car ces changements peuvent être incompris. Il faut donc passer un peu de temps à l'expliquer.

Bien sûr, ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois que la Commune du Bourget fait un Plan Local d'Urbanisme ou le révisé, mais aujourd'hui, les enjeux sont totalement différents. Totalement différents compte tenu des nouvelles gares du Grand Paris Express et des grands travaux qui permettront d'affirmer la commune du Bourget comme étant un territoire qui compte, un territoire attractif et un territoire où il fait bon vivre.



Au travers de cette délibération, et à la lecture du Projet D'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui nous a été communiqué, la démarche de M. le Maire est parfaitement réussie et répond en tous points à la nécessaire valorisation de la Ville du Bourget et de son patrimoine.

4 points sont abordés dans le PADD :

- L'accroissement de la qualité de vie bourgetine : il est prévu la préservation du tissu pavillonnaire dans son ensemble et la rénovation de certaines poches vieillissantes. On peut également noter que le trafic de l'ex-N2, notamment poids lourds, qui sont la cause des principales nuisances, sera réduit, que les entrées de la ville seront requalifiées et que la lutte contre l'habitat indigne reste une priorité.

- L'accompagnement de l'offre grandissante de transports en commun : c'est un point essentiel qui permettra de développer de fortes cohérences entre les différents réseaux de bus et de transports en commun autour des nouvelles gares du Grand Paris Express. Il s'agira également de développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture, les liaisons douces, les espaces piétons dans la Commune du Bourget.

- Le développement des bonnes pratiques environnementales qui permettra de préserver et de renforcer les espaces verts (squares, complexes sportifs, jardins des résidences et pavillons...), d'encourager les écoquartiers et les rénovations thermiques, de récupérer l'eau pluviale afin de retrouver un cycle plus naturel de l'eau.

- L'affirmation de la Commune du Bourget comme pôle structurant du nord-est parisien : nous parlons bien ici de l'affirmation de la Ville du Bourget comme étant désormais un pôle qui comptera dans les 50 prochaines années et non comme étant simplement la commune connue par son aéroport. Cela sera possible en s'appuyant sur le rayonnement apporté par les deux gares du Grand Paris Express et sur le développement, non seulement de l'aéroport du Bourget (premier aéroport d'affaires d'Europe), mais également du Parc d'expositions, du Musée de l'Air et de l'Espace, qui sont de formidables moteurs économiques et touristiques.

Concernant l'Habitat, il s'agira de densifier surtout autour des gares, des grands axes, et de faire construire des logements plus grands afin d'attirer davantage de familles. Il s'agira également de dynamiser l'économie communale en accompagnant la transformation des sites industriels (La Bienvenue, Actipole, Le Vaillant,...) et en développant l'offre de commerces sur la Ville.

Toutes ces propositions et ces initiatives que M. le Maire propose dans cette délibération sont parfaitement équilibrées et sont d'une grande ambition pour notre commune et pour le confort des Bourgétins. Les zones pavillonnaires et la valorisation de la commune sont respectées, notre commune garde son intégrité et des zones de développement seront créées autour des nouvelles gares.

Une fois de plus, M. le Maire aurait pu se contenter d'un Plan Local d'Urbanisme à la marge en répondant à un cahier des charges minimal ; au lieu de cela, M. le Maire, au travers d'un PLU ambitieux, va permettre de consolider et de projeter la Ville du Bourget dans la 2<sup>nde</sup> moitié du 21<sup>e</sup> siècle.

Cela fera partie des grands travaux dont chacun se souviendra et dont les Bourgétins et nous, élus, nous souviendrons demain avec émotion et fierté.

Toutes ces orientations générales vont donc dans le bon sens de l'amélioration de la Ville du Bourget. Cela est très positif et je soutiendrai ce projet avec force.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le MAIRE.**- Merci.

**Mme MERY.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le Code de l'urbanisme rend obligatoire le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. Nous venons d'entendre les 4 grands axes qui définiront l'image de notre ville, selon vous, dans les années à venir. Au même titre que lors du Débat d'orientations budgétaires, cette partie du PLU nous donne de grandes idées, de grandes orientations, et nous attendons les détails de sa mise en œuvre.

Si, *a priori*, une grande partie de ces orientations peuvent nous paraître acceptables, voire approuvables, nous nous interrogeons sur la manière dont la ville pourra les mettre en œuvre ou influencer les choses pour qu'elles puissent devenir réalité.

Ce qui est positif, selon nous :

- le développement affirmé des modes de circulation dits « doux »
- la préservation du patrimoine végétal de la ville ainsi qu'une ambition de le développer
- l'accent mis sur les modes de déplacement alternatifs à la voiture. Nous espérons ainsi, donc, ne plus avoir, lors d'un prochain conseil municipal, de décision de création de nouveaux parkings.
- la volonté affichée de peser sur une requalification de la Nationale 2
- la volonté d'envisager le raccordement au réseau de chaleur de communes voisines et le développement d'écoquartiers
- la promotion d'une densification raisonnée
- le souhait d'améliorer l'offre commerciale par l'accueil de nouveaux commerces, que nous espérons différents de l'existant.

Cependant, nous nous interrogeons sur les mécanismes que vous pouvez mettre en œuvre pour la réalisation de certaines de vos orientations, et notamment :

- la densification du Parc avec la production de logements de plus grande taille et une accession à la propriété facilitée afin d'assurer un parcours résidentiel sur la commune, mais également la lutte contre l'habitat indigne.
- votre orientation d'une densification sur la RN2. En effet, les conditions de vie sur cet axe étant difficiles, il est peu concevable d'atteindre ce but sans mettre en face un aménagement et une vraie requalification de cette voie.

Vous l'avez compris, le sujet de ce soir nous interpelle et nous tient à cœur ; nous serons donc très attentifs au développement de ces axes qui nous sera exposé en septembre et serons extrêmement vigilants quant à sa mise en œuvre.

**M. le MAIRE.** - Merci.

Vous avez tous noté que l'exercice auquel nous sommes conviés, le PADD, consiste à se fixer des objectifs pour soi-même, c'est-à-dire pour la ville, mais aussi à avoir un document-cadre auquel pourra s'apposer un certain nombre de partenaires : gestionnaires de voirie, services du département demain.

Notamment, quand on parle de qualité de logement, de volonté sur les espaces verts, de volonté de préserver le tissu existant en limitant ce que l'on peut appeler parfois de grandes opérations en les cantonnant aux abords de la gare du Bourget -en fait, l'entrée de la Bienvenue et une partie de la Bienvenue, et les grandes opérations d'une deuxième partie à ce qui concerne l'entrée de l'aéroport-, c'est déjà un choix en soi, c'est-à-dire une volonté de garder un caractère paisible et de travailler sur la qualité ailleurs, c'est-à-dire de ne pas avoir d'opérations structurantes majeures pouvant constituer un bouleversement.

Nous sommes une ville de taille moyenne et ne souhaitons pas créer des multitudes de secteurs de projets, partir sur des objectifs qui seraient traumatisants. Il faut trouver cet équilibre ; nous sommes une ville qui va connaître des transformations parce qu'il y a l'arrivée importante de transports dès 2017 avec la Tangentielle nord et, dès 2023, avec le Grand Paris Express, les lignes 16 et 17. Nous allons, de ce point de vue, connaître une transformation importante.

Vous avez aussi noté qu'il y a déjà une tertiarisation qui n'a pas été évidente. Nous l'avons lancée ici même lorsque nous avons voté à l'époque le règlement des ZAC sur l'ancien site Alstom. C'était un pari de créer du tertiaire, pari difficile, mais gagné avec de grandes entreprises tertiaires de premier plan : DHL, DLL, la Compagnie, la Société d'ingénierie automobile à l'intérieur et l'arrivée de Pélican rouge.

Chaque fois, ce sont des sièges sociaux. Ce n'était pas gagné du tout de faire que notre ville réussisse cette montée en gamme, en tout cas sur cette partie. Il y a une volonté de tirer ce fil, c'est-à-dire de regarder si, autour de la future gare du Grand Paris Express, on est capable de continuer à tertiariser l'image de la ville.

Il ne s'agit pas de faire le choix du tout tertiaire ; nous avons aussi promu des zones d'activité de bon niveau sur une partie des terrains Alstom, et vous savez que nous sommes en réflexion sur le triangle que nous maîtrisons maintenant, restant sur les terrains Alstom. Cela peut permettre d'y répondre et on va regarder jusqu'où on peut aller autour de la future gare.

Un certain nombre de choses vont se passer. Nous n'avons pas intégré à ce stade les options relatives aux Jeux Olympiques. Elles ne sont pas mûres mais pourront s'ajouter sous forme de révision, même si nous savons que l'Etat pourra, de son côté, procéder par voie législative.

Je vous rappelle qu'un travail est en cours sur ce plan et que l'échéance des Jeux Olympiques, concomitante avec celle des gares, sera un mouvement important si la candidature de Paris prospère ; on souhaite tous que ce soit le cas et que les circonstances du moment n'aient pas un effet négatif. Là-dessus, on y travaille très régulièrement avec le GIP qui s'occupe des Jeux et les services de l'Etat.

Un certain nombre d'objectifs a trait à l'aménagement de la zone aéroportuaire avec nos voisins de Dugny, au site futur du Parc des expositions, le Musée de l'Air. Tout ceci est présent mais le cœur que nous devons défendre, le cœur de notre présentation de ce soir est de préserver Le Bourget comme étant une ville paisible et d'améliorer la qualité de vie en annonçant un certain nombre d'objectifs, notamment sur les grands axes.

Quand on évoque le travail sur la qualité de vie et aussi le bruit, cela veut dire que l'on pourra, demain, se tourner vers les gestionnaires de voirie en disant que cela fait partie des objectifs centraux que la ville se donne et que l'on souhaite que, de ce point de vue, un travail partenarial s'amorce.

J'ai indiqué tout à l'heure les entrées de ville ; on pourrait aussi indiquer les grands carrefours comme étant les objectifs que nous souhaitons fixer. On sait comment a évolué la gare du Bourget, on a indiqué de nouveau à l'intérieur de ce document la volonté d'une logique commune au B, à la Tangentielle et au Grand Paris Express, pari qui commence à être gagné puisque la Société du Grand Paris a accepté de tourner sa gare vers la Tangentielle. Nous travaillons avec la SNCF pour que ce soit le cas aussi de la partie Tangentielle, ainsi qu'avec le B.

On a voté ensemble un certain nombre d'éléments de convention avec le STIF sur l'aménagement autour de la gare. Quelque chose doit se passer entre ce que nous avons déjà engagé sur les terrains Alstom et la gare jusqu'à la Bienvenue. Cela doit pouvoir être significatif et améliorer tout le secteur d'entrée de ville, mais aussi requalifier la partie où il y avait ce fameux site Trademat qui avait, un temps, accueilli des monceaux de terre polluée et qui nous a laissé de très mauvais souvenirs. Nous voulons vraiment requalifier cette entrée de ville et la Bienvenue.

Nous voulons aussi requalifier au nord, en liaison avec Aéroports de Paris et les grands partenaires que sont les musées, le Parc des expositions, mais aussi l'Etat, car la caractéristique de notre commune est que l'A1 est souvent une rupture. Il y a aussi besoin d'un travail sur la qualité de l'air et le bruit. On travaille avec le département sur la RN2, les grands axes que sont les RD30 et RD50 notamment, sans oublier la RD32 qui passe devant l'hôtel de ville.

La démarche est d'abord de remettre une perspective plus environnementale avec la volonté de préserver les îlots d'espaces verts ; cela a été rappelé tout à l'heure.

Nous sommes donc dans une logique qui n'est pas une logique de densification forcée. Nous devons prendre en compte le fait que l'Etat nous demande -la loi a fixé des objectifs-, comme commune de la première couronne, de prendre notre part dans la création de logements. J'ai rappelé les chiffres tout à l'heure.

Nous sommes sur la base basse alors que l'Etat aurait pu nous opposer la fourchette haute. Il y a une demande globale que l'on prenne en compte l'effort de logement parce qu'il y a un manque de logements en Ile-de-France.

Nous sommes sur une densification raisonnée et avons indiqué que sur la N2, qui est un des grands axes, il y avait effectivement une réflexion à mener, mais nos discussions sur ce plan sont plutôt d'essayer de voir comment traiter les niveaux d'épannelage, éviter ces effets de crénelé de murs aveugles de pignon et de donner un statut à la Nationale 2.

Sur l'idée d'augmenter les hauteurs par rapport à l'existant, on sera très modéré. L'idée est plutôt de redonner une structure à la N2 en évitant ces effets de hauteurs différentes, mais pas d'aller plus loin et plus haut que l'existant. C'est plutôt la démarche que nous souhaitons conduire.

Nous avons aussi indiqué la volonté de transformer la N2 en boulevard urbain et que nous étions aussi, de ce point de vue, prêts à travailler avec le Département et sur les carrefours.

J'ai indiqué ce qu'il fallait avoir à l'esprit, s'agissant du nombre de logements. En même temps, quand je vois la taille des logements, nous avons constaté -c'était une des données du PLH il y a quelques années- que l'on manquait de grands logements.

On va décliner cet objectif parce que ce n'est pas la ville qui construit, mais essayer d'aller vers des logements plus grands pour que les familles qui grandissent puissent continuer à se loger plus facilement chez nous, développer l'accession qui est un besoin. On a aussi indiqué que, en même temps, on souhaitait garder les niveaux actuels, c'est-à-dire être au-dessus du chiffre que fixe la loi SRU. Nous allons bien évidemment respecter cette obligation.

J'ai eu l'occasion de préciser en commission que la lutte contre l'habitat indigne était maintenant une compétence de la métropole. C'est un document prescriptif pour tout le monde et on aura l'occasion de travailler avec la Métropole sur ce sujet.

Les circulations douces sont une de nos volontés. Cela passera par les gestionnaires de voirie, qui sont souvent autres que la commune, mais c'est un point que nous voulons continuer à travailler. L'arrivée des gares va aussi nous y aider.

Donc pas de grands changements, mais des évolutions, et nous souhaitons que la ville soit maîtresse de son avenir, c'est-à-dire tire parti d'un certain nombre d'évolutions plutôt que de les subir, comme elle l'a trop souvent fait par le passé -je pense là aux grands axes, aux transports, aux nuisances- qu'elle essaie au contraire d'être pilote de son avenir en gardant sa tradition, c'est-à-dire une ville paisible. Nous devons tirer parti d'un certain nombre d'évolutions que nous avons nous-mêmes créées ; je pense à la tertiarisation, à la mutation des zones. Il y a des responsabilités qui seront au-delà des nôtres ; je pense à des terrains de l'Etat comme l'ancien laboratoire de l'équipement. Là aussi, au moment des Jeux, il faudra se poser la question de savoir si l'Etat va au bout de son raisonnement sur tout cela.

C'est donc une mutation tranquille, mais déterminée pour faire que notre ville tire son épingle du jeu dans ce nord-est parisien en restant un pôle de qualité, un pôle qui va de l'avant, qui construit son avenir avec les différents acteurs qui doivent travailler autour de nous, et dans le contexte actuel, ce n'est pas du tout simple. Il y a un travail sur le bâti, sur le pavillonnaire, un travail fin sur l'aspect espaces verts également, qui doit être, demain, encore plus primordial qu'il ne l'a été.

Voilà les éléments de ce PADD. Tout ceci devra se décliner à partir de la rentrée dans les règlements. Nous avons aussi en tête que cette procédure est très encadrée, donc il y aura peut-être des moments de dialogue avec l'Etat. Nous avons réuni les personnes publiques associées, notamment les services de l'Etat, et à différentes étapes, nous devons continuer ce travail collectif de concertation pour avancer.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Non.

Il vous est simplement proposé de prendre acte que ce débat a eu lieu :

*Le conseil municipal :*

**Article 1 : PREND ACTE** des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du *Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*.

**Article 2 : DIT** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Je vous remercie.

Il me reste à vous remercier et à clore cette séance. Merci à tous.

*(La séance est levée à 21 h 20).*